

STAFF UNION BULLETIN
BULLETIN DU SYNDICAT
BOLETIN DEL SINDICATO



Août 2005

**Compte rendu de la 188ème réunion du Comité Permanent de la Caisse
 Commune des Pensions du Personnel des Nations Unies (CCPPNU)
 (New York, 5-8 juillet 2005)**

La délégation de l'OIT à la 188ème réunion du Comité Permanent était composée de M. D. Willers, représentant de la Conférence Internationale du Travail, M. S. Tabusa, représentant du Directeur général du BIT, de M. J.V. Gruat et de M. P. Sayour, représentants des participants. Ils étaient accompagnés de Mme C. McGarry, Secrétaire du Comité des pensions de l'OIT. La réunion a été présidée par Mme C. Pichon, représentante des participants de l'Organisation Mondiale de la Santé.

Gestion des placements

La valeur boursière des avoirs de la Caisse s'élevait à 29'252 millions de dollars le 31 mars 2005, contre 26'589 millions de dollars au 31 mars 2004, soit une augmentation de 2'664 millions de dollars ou 10 pour cent. Le rendement total des placements a été de 7,3 pour cent après ajustement par le facteur inflation. Ces chiffres sont toutefois légèrement supérieurs aux indicateurs institutionnels (comparaison avec des gros investisseurs institutionnels). Il faut noter que nos investissements en terme d'actions et d'obligations ont dépassé les comparateurs de chaque catégorie. De plus la récente bonne tenue de l'Euro a contribué positivement aux bonnes performances des investissements.

La gestion des investissements de la Caisse a continué de s'appuyer sur une large diversification (en termes de devises, de classes d'actifs et de zones géographiques), cette méthode étant la plus fiable pour limiter les risques et améliorer les rendements sur le long terme. Le Comité des placements reste d'avis que la meilleure manière d'assurer la viabilité de la Caisse serait de privilégier les actions sur les obligations et estime que la politique de longue date consistant à maintenir les avoirs majoritairement en actions serait rentable à long terme pour la Caisse. Quelques membres du comité ont exprimé leurs préoccupations en ce qui concerne les principes énoncés par le Secrétaire général des Nations Unies dans le cadre du Global Compact, qui inclus une référence à la Déclaration relative aux Principes et Droits Fondamentaux au Travail et recommandent qu'ils soient inclus formellement dans la politique d'investissements.

La Caisse, ayant atteint un stade de maturité et devenant plus dépendante du rendement des investissements afin de financer les prestations, est plus sensible à la volatilité des marchés économiques et financiers que par le passé. Pour cette raison, les gestionnaires des investissements de la Caisse révisent leurs politiques en matière de comparateurs institutionnels tels qu'ils sont utilisés pour mesurer les performances, le contrôle des risques, la gestion des

actifs, ainsi que la possibilité de sous-traiter certaines fonctions de gestion d'actifs. Le Comité Mixte analysera attentivement ces propositions.

Budgets

Ce dernier point a affecté les décisions du Comité Permanent en ce qui concerne le budget de l'unité de management des investissements qui n'a pas été approuvé dans sa totalité dans l'attente de la discussion qui devra se dérouler sur la gestion de ses activités au prochain Comité Mixte.

Avec quelques modifications mineures, la partie du budget concernant le fonctionnement du Secrétariat de la Caisse a été approuvée dans son ensemble. Afin de répondre aux besoins définis par la nouvelle charte de management de la Caisse, les membres du Comité Permanent ont demandé au Secrétariat de présenter à l'avenir les propositions de budget du fonctionnement du Secrétariat en fonction des objectifs de la charte.

Décisions de l'Assemblée Générale des Nations Unies (AGNU) lors de sa réunion de 2004 dispositions en matière de prestations

En décembre 2004, l'AGNU a adopté les recommandations du Comité Mixte de 2004 en matière d'amélioration du système des ajustements de la pension, dont il avait été fait mention dans la lettre d'information de l'année dernière. L'AGNU a décidé de considérer d'autres propositions de développer ou d'améliorer les prestations en matière de pension seulement si les conditions approuvées précédemment seraient en place (à savoir 'une claire tendance à la hausse' en matière de surplus actuarielle).

Dossiers à l'étude par la Commission de la Fonction Publique Internationale (CFPI) affectant le calcul de la pension

Le Comité permanent a relevé l'impact potentiel des révisions en cours au sein de la Commission de la Fonction publique internationale sur le mode de calcul des rémunérations ("broad banding" et rémunérations au mérite) sur la nature même des garanties offertes par le régime des pensions jusqu'ici fondé sur la notion de revenu de remplacement.

L'ensemble de cette question a été reporté par la CFPI à l'ordre du jour de sa réunion de juillet 2006. Le groupe de contact du Comité Mixte, à savoir le Bureau tripartite de ce comité, devra participer activement à cette révision le moment venu.

Divers

Le Comité Permanent a traité d'autres questions relatives aux cas d'appels individuels, des dépenses du Fonds d'Urgence, de l'établissement d'un nouveau comité d'audit, des états financiers de 2004, de la méthodologie actuarielle pour la prochaine évaluation, de l'achat volontaire d'années de service additionnelles, de la méthodologie du calcul de la Moyenne Finale de Rémunération et du mécanisme de protection en cas de retraite anticipée, de l'impact des fluctuations des taux de changes sur les prestations de la pensions, de la taille et des méthodes de travail du Comité Mixte, de la charte de management de la Caisse. Durant l'année 2004, le nombre de bénéficiaires et le nombre de participants actifs ont augmenté de 3.6 et 2.6 respectivement. Les membres du Comité permanent ont porté une attention toute particulière à la Charte de management car elle comporte des propositions pour améliorer l'efficacité et le service à la clientèle.

Le Comité mixte devra à sa session de juillet 2006 prendre également position sur plusieurs dossiers importants pour lesquels des études techniques ont été demandées, notamment la politique de la Caisse en faveur de la famille, la situation en matière de pensions d'invalidité, la révision des conditions d'accès au fonds de secours, la protection du niveau des pensions initiales en période de réévaluation continue d'une monnaie locale vis-à-vis de la monnaie de référence (dollar des Etats Unis).

[Signé : Délégation du Comité des Pensions de l'OIT à la réunion du Comité permanent de la CCPPNU]